



Région
Bretagne
Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39
psbretagne@wanadoo.fr

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 11 - 18 octobre 05

Au cœur de notre projet pour la Bretagne : Une nouvelle politique territoriale

Les 2^e Assises régionales des Territoires de Bretagne se tiendront à Saint-Brieuc le 5 novembre prochain où sera présentée cette nouvelle politique territoriale. Cette dernière constitue sans nul doute l'une de nos ambitions majeures pour la Région.

L'écrivain Erik Orsenna avait bien perçu la portée de l'événement, en écrivant, peu de temps après les premières Assises régionales des Territoires, organisées à Morlaix le 27 novembre 2004 : « Il se pourrait bien que la Bretagne soit en train d'apporter une contribution majeure à la réinvention (ô combien nécessaire) de notre démocratie. » Même s'il convient sans doute de faire preuve d'un peu plus de modestie, nous avons réellement pour objectif de définir, au moyen d'une large concertation, un projet pour notre Région qui permette à chacun de ses territoires d'y trouver son compte.

Vers une nouvelle politique territoriale

Le caractère ambitieux de ce projet ne souffre aucune contestation : les différents dispositifs de dotations aux Pays (PRAT, Contrats de Pays, FEDER) arrivant à terme, il s'agit d'élaborer une politique contractuelle audacieuse, en fonction d'objectifs clairement affichés : péréquation territoriale, cohésion urbain – rural, modernisation de l'action publique.

En d'autres termes, la Région entend promouvoir, dans l'esprit qui fut celui du CELIB des années 1950-1960, un modèle de développement solidaire, adapté aux enjeux de notre temps, dans un contexte de raréfaction de l'argent public qui nous contraint à hiérarchiser nos priorités, en passant d'une logique de guichet à une logique de projet. « Sinon, comme l'a justement fait remarquer Jean-Yves Le Drian, on ne fera que de la « dispersion », de l'émiettement qui ne produira pas de développement »...

Une politique concertée

L'institution régionale, en la matière, joue pleinement son rôle stratégique, fédérant les

idées, rassemblant les énergies, afin de bâtir conjointement, au terme d'une démarche concertée, projet régional et projets territoriaux.

Durant le premier semestre 2005, chacun des vingt-et-un Pays de Bretagne a ainsi été invité à élaborer sa propre contribution, soulignant ses particularités et priorités, de manière à définir une « vocation territoriale » participant à l'ambition collective. En définitive, les textes recueillis expriment des préoccupations essentiellement orientées vers l'économie, l'agriculture, le tourisme, la formation et l'environnement.

Les nouveaux contrats

Les nouveaux contrats de Pays porteront sur une durée de six ans, – de la mi-2006 à la mi-2012. En 2009, la Région les soumettra à révision afin de permettre, si le cas se présente, l'intégration du volet territorial d'un futur contrat de plan Etat – Région, ainsi que le rapprochement avec les dispositifs départementaux, dans la mesure du moins où les Conseils généraux en formuleront le souhait.

En seront signataires les présidents de Pays, les présidents des EPCI composant ces Pays et le président de Région. L'avis simple des conseils de développement sera par ailleurs sollicité. A noter qu'un seul contrat sera conclu entre les territoires en question et la Région. Ce choix d'une sélectivité accrue résulte bien sûr d'un souci d'efficacité, et ne vise nullement, contrairement à ce qu'affirme la droite, à procéder insidieusement à une réduction des aides régionales.

Les enveloppes

Outre les fonds dévolus à l'ingénierie (aide au montage des projets, en particulier pour les petites communes), le nouveau contrat comprendra trois enveloppes :

☞ La première concerne des investissements impliquant une décision unilatérale de la Région : RN 164, universités (CPER), PPI Lycées...

☞ L'usage de la deuxième relèvera d'une décision conjointe du Pays et de la Région : salle de spectacle, équipement sportif, démarrage d'un service innovant à la personne, dernier commerce...

☞ L'utilisation de la troisième dépendra des Pays seuls. Toutefois, l'institution régionale pourra faire valoir ses préférences, notamment par la prise en compte du développement durable dans les projets et de leur envergure intercommunale.

Dans un souci d'équité, notre nouvelle politique territoriale vise à faire jouer plus nettement la péréquation au profit des pays les plus fragiles. De fait, la réduction des inégalités entre les territoires impliquera une répartition des dotations plus favorable à ceux d'entre eux qui éprouvent les plus grandes difficultés.

L'heure est à la mobilisation !

Chacun saisit l'importance cruciale des deuxièmes Assises qui se tiendront à Saint-Brieuc le 5 novembre prochain. A cette occasion, Marylise Lebranchu présentera entre autres les futurs contrats de Pays. La droite se mobilise en masse pour l'événement, nous ne pouvons en aucun cas nous permettre de

l'ignorer... La présence de tous s'avère donc indispensable !

La méthode et les dotations par Pays, ainsi que l'autorisation à engager les négociations seront validées à l'occasion de la session du 15 décembre. Les négociations en question se poursuivront jusqu'en juin 2006. La session organisée ce mois-là autorisera les signatures de contrats, qui s'achèveront en septembre.

**2^e ASSISES REGIONALES
DES TERRITOIRES DE BRETAGNE
5 NOVEMBRE 2005
SAINT-BRIEUC
Centre de Congrès EQUINOXE**

PROGRAMME :

9 h 00 : accueil des participants.

10 h 00 : ouverture par Marylise Lebranchu, 1^{ère} vice-présidente du Conseil régional, et Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc.

10 h 10 : exposé introductif : « Les territoires bousculés par les modes de vie », par Jean Viard, directeur de recherches au CNRS.

10 h 45 : quatre ateliers :

☞ Développement économique et territoires.

☞ Déplacements et territoires.

☞ Question foncière et territoires.

☞ Culture et territoires.

12 h 45 : déjeuner.

15 h 00 : synthèse de l'enquête auprès des 21 Pays.

15 h 30 : présentation de la nouvelle politique territoriale de la Région Bretagne par Marylise Lebranchu, suivie d'un débat.

17 h 15 : conclusion par Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional de Bretagne.

Inscription, **avant mardi 25 octobre 2005**, au Conseil Régional de Bretagne – Mission stratégie, prospective, évaluation – 283 Avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 RENNES cedex 7, - ou à l'adresse électronique suivante : assises-regionales@region-bretagne.fr